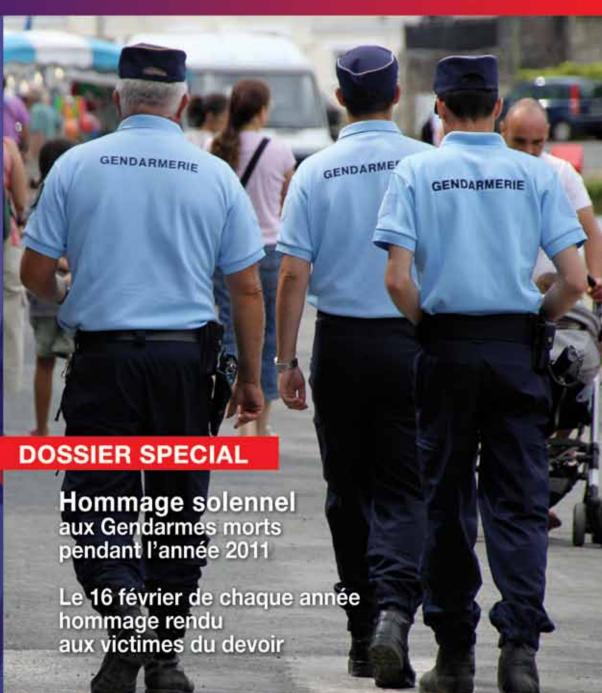
## L'ÉCHO DU KÉPI



www.aamfg.fr





Murielle NOEL
reçoit la médaille
de l'Ordre National
du Mérite
décernée par
le Ministre de
l'Intérieur
Claude Guéant



### SOMMAIRE









# L'ÉCHO DU KÉPI

Revue de IATION D'AID

L'ASSOCIATION D'AIDE AUX MEMBRES ET FAMILLES DE LA GENDARMERIE

siège social : BP 9 23210 BENEVENT-L'ABBAYE

Conception

ÉDITIONS MÉDITERRANÉE 350, avenue du Prado 13008 Marseille Tél. 04 91 16 73 60 - Fax 04 91 71 37 87

Impression

MEDIA PRINT



ZAC St Martin 23, rue Benjamin Franklin 84120 PERTUIS Tél. 04 90 68 65 56 | Fax 04 86 85 51 24

Crédits photos : Ch. Dubois, Florian Leroy, Ch.M, Absolut-vision, All free, D.R.

Toute erreur ou omission, étant involontaire, ne peut engager la responsabilité des Editions Méditerranée

■ Inauguration : le Ministre de l'Intérieurinaugure une brigade	2
■ Edito de la Présidente	3
■ Murielle Noël décorée de l'Ordre National du Mérite	4
■ Les agents morts pendant l'année 2011	8
■ Hommage solennel	11
■ Gendarmerie Nationale Française	14
■ Hommages : les gendarmes morts en 2011	15
Un Gersois honoré - Caserne Courrège	15
Bourg-en-Bress - Quartier Deflandre (Bourgogne)	
Vannes - Bongeot de Guéret	17
Colmar - Lons-le-Saunier	18
Blois - Foix en Ariège	
Saint-Denis de La Réunion	
• Rennes - La Lozère	
Grenoble - Carcassonne	
Castelnau le Lez	23
Au Togo - Beauvais	
Grenoble - Versailles - Indre et Loire      Navyelle Calédonie - Los Ardennes	
Nouvelle Calédonie - Les Ardennes      La Martinique Cérémonia d'hommage	
<ul> <li>La Martinique - Cérémonie d'hommage</li> <li>Cérémonie d'hommage à l'EOGN</li> </ul>	
Le Puy en Velay - Recrutement des conjoints	
■ Bulletin d'adhésion	31



### Gendarmerie nationale



### Le Ministre de l'Intérieur inaugure une brigade

en région limousin lundi 19 mars 2012

Vendredi 16 mars, au cours d'un déplacement dans la région Limousin, monsieur Claude GUÉANT, ministre de l'Intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, a participé à la signature d'une convention "Voisins vigilants" puis a inauguré une brigade de gendarmerie.

Durant une visite ministérielle consacrée aux composantes du ministère (police et gendarmerie nationales, sécurité civile), monsieur Claude GUÉANT s'est rendu à CHÉNÉRAILLES dans le groupement de gendarmerie départementale de la Creuse (GGD 23). Il a été accueilli par le général de corps d'armée Laurent MULLER, major général de la gendarmerie nationale, représentant le directeur général, en présence du colonel Michel LABBÉ, commandant la région de gendarmerie Limousin.

A la mairie, il a participé à la signature de la 39° convention déclinée localement sous la forme de "Voisins vigilants et attentionnés" signée entre monsieur Claude SERRA, préfet du département, monsieur Bernard ROBIN, maire de la commune, et le colonel Olivier PICHARD, commandant le groupement. Six autres maires ont également signé la convention au nom de leurs communes respectives. Monsieur Olivier QUERARD, procureur de la République à GUÉRET assistait à cette manifestation.

Sur les 260 communes creusoises, 39 ont déjà signé la convention "voisins vigilants et attentionnés". La semaine prochaine, 5 nouvelles conventions seront signées faisant du département de la Creuse, celui qui enregistre le plus grand nombre de ces accords.

Le préfet de la Creuse tient à l'appellation "voisins vigilants et attentionnés". En effet ce dispositif est indispensable dans une zone essentiellement rurale où l'habitat est très dispersé (voisins vigilants) et où la population âgée est très isolée et démunie (voisins attentionnés). Dans ce dispositif, la gendarmerie ainsi que les pompiers dispensent une information au profit des référents désignés par les maires ou à destination de l'ensemble de la population.

Arrivé, ensuite, à la brigade de proximité de CHÉNÉRAILLES (23), le ministre de l'Intérieur a reçu les honneurs militaires. Après avoir coupé le ruban symbolique de l'inauguration, monsieur GUÉANT a dévoilé la plaque baptisant la nouvelle caserne adjudant-chef MIGNATON, militaire décédé en service en 1964. Une autre plaque commémorative de cet événement a été dévoilée au sein des bureaux de la brigade. Il a visité les locaux puis remis la médaille d'honneur de bronze pour acte de courage et de dévouement à 10 militaires du groupement.

Durant son discours, le ministre a insisté sur la présence nécessaire de la gendarmerie en milieu rural. "La sécurité des campagnes est aussi prioritaire que celles de nos villes et de nos banlieues" a-t-il rappelé. Il a réaffirmé le rôle primordial de l'Institution au sein du maillage territorial français.

Après un passage à la caserne des sapeurs-pompiers d'AHUN, le ministre est allé à CRESSAT où il a remis l'insigne de chevalier de l'Ordre National du Mérite à madame Murielle NOEL, présidente de l'Association d'aide aux membres et familles de la gendarmerie (AAMFG).

Auteurs: Publi/RGL.

### **EDITO**



### la Présidente



Madame Murielle NOEL

Le 16 février est la date qui a été retenue par le ministre de la défense pour rendre chaque année un hommage solennel aux personnels de la gendarmerie, victimes du devoir permettant d'honorer le souvenir des hommes et des femmes tombés en mission.

Le métier de gendarme est fondé sur une vocation et demande une disponibilité permanente. En se donnant ainsi au service de ses concitoyens, les risques de rester marqué dans sa chair et même parfois de perdre la vie est important. De nombreuses contraintes sont aussi imposées non seulement aux agents eux mêmes, mais aussi à leurs familles.

Afin d'alléger ces contraintes et défendre les intérêts de cette grande famille qu'est la gendarmerie, l'AAFMG, par son sérieux et son respect des règles de la concertation, est devenue un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics pour tous les chantiers touchant à la gendarmerie nationale (logement, emploi, vie en caserne, etc.).

Ce vendredi 16 mars 2012, je recevais les insignes de l'ordre national du mérite. Je tiens absolument à la partager et remercier, toutes celles et ceux, qui m'ont aidé au mieux et ont apporté leur contribution, leur temps, dans l'élaboration, la gestion de notre association. Grâce au dévouement de chacun, de nombreuses réalisations ont pu voir le jour. Ainsi de nombreux projets sont devenus pérennes. J'ai été soucieuse d'assurer la crédibilité de ce mouvement, je me suis attelée à le faire reconnaître auprès des différentes autorités civiles et militaires et j'ai veillée aussi à élargir l'assise de cette association. Et cela fait maintenant plus de 10 ans que nous aidons les familles des gendarmes frappés soudainement par le handicape ou le deuil.

Ce numéro va donc nous permettre de faire un tour d'horizon de différentes villes de France, où d'émouvantes cérémonies se sont déroulées en ce 16 février 2012. Dix gendarmes sont tombés victimes du devoir l'an dernier en France, et deux sont morts en service depuis le début de l'année 2012.

En espérant que, nous n'aurons plus à nous retrouver devant de tels événements aussi dramatiques.

Avec l'aide et l'appui de chacun, nous allons pouvoir continuer à travailler pour l'AAFMG continue son œuvre.







### Intervention de M. Claude GUEANT



Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

Remise des insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite à Madame Murielle NOËL Chénérailles, vendredi 16 mars 2012

### - seul le prononcé fait foi -

### Mesdames et Messieurs, Chère Murielle NOËL.

Le métier de gendarme n'est pas un métier comme les autres.

C'est un métier qui se fonde sur une vocation et qui exige une disponibilité de tous les instants au service de ses concitoyens au détriment,

inévitablement, d'une vie de famille sans contrainte.

C'est un métier qui exige, aussi, de se donner tout entier au service de ses concitoyens, au risque, parfois, de rester marqué dans sa chair par une intervention, ou, même, de devoir sacrifier sa vie à sa mission.

Cet engagement admirable est naturellement, d'abord, celui des militaires de la gendarmerie nationale.

Mais il est, aussi, celui de leur famille.

Avec eux, derrière eux, elles assument le choix qu'ils ont fait de servir la France et de protéger les Français.

Elles acceptent les contraintes de la vie en caserne et des changements réguliers d'affectations.

Elles supportent l'inquiétude que fait inévitablement naître

la gendarmerie.

Pour exister pleinement, cette famille avait besoin d'une voix.

Depuis maintenant plus de dix ans, chère Murielle NOËL, vous lui prêtez la vôtre.

Vous lui prêtez votre voix pour réconforter ceux de ses membres qui se trouvent soudain

> frappés par le handicap ou le deuil.

> Grâce à votre action et celle de votre association, chaque gendarme peut par-

tir sereinement en mission, convaincu que, si jamais il lui arrive quelque chose, ses proches ne seront pas abandonnés.

Vous lui prêtez votre voix, aussi, pour défendre ses intérêts.

D'abord vice-présidente du mouvement des femmes de gendarme, vous devenez, trois

### Aujourd'hui, vous pouvez être fière du chemin parcouru

en elles chaque départ en intervention vers des missions dont elles connaissent les dangers potentiels.

Elles connaissent les besoins et les attentes légitimes des gendarmes vis-à-vis de l'institution qu'ils ont choisi de servir.

Elles constituent, avec les militaires dont elles partagent le quotidien, la grande famille de



ans après sa création, en 2003, sa présidente nationale.

Soucieuse de la crédibilité de votre mouvement, vous vous attelez à le faire reconnaître par les différentes autorités civiles et militaires et veillez parallèlement à élargir son assise : sous votre impulsion, il devient ainsi, en 2006, le mouvement des familles de gendarme puis, finalement, en 2007, l'association d'aide aux membres et familles de la gendarmerie (AAFMG).

Aujourd'hui, vous pouvez être fière du chemin parcouru: par son sérieux et son respect des règles de la concertation, l'AAFMG est devenue un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics pour tous les chantiers touchant à la gendarmerie nationale (logement, emploi, vie en caserne, etc.).

C'est un fait dont je peux personnellement témoigner, moi qui ai pu, à trois reprises, au cours de l'année écoulée, mesurer directement l'ampleur de votre dévouement à la cause de la gendarmerie nationale :

- je pense, naturellement, à votre contribution aux premières rencontres que j'ai voulu organiser, en avril dernier, au ministère de l'intérieur avec les associations de la gendarmerie;
- je pense, aussi, à votre participation à la visite que j'ai effectué, toujours en avril, dans le département de l'Aube
- et je pense, enfin, à votre présence aux côtés de la grande famille de la gendarmerie au cours des célébrations de la Sainte-Geneviève qui se sont tenues aux Invalides, en décembre dernier.

À toutes ces occasions, comme constamment depuis dix ans, vous avez été le digne et dévoué porte-voix de la gendarmerie nationale. Aujourd'hui, la République souhaite vous distinguer.

Elle souhaite distinguer, d'abord, votre total dévouement aux gendarmes et à leurs familles.

Elle souhaite distinguer, aussi, le souci de mesure et de dialogue dont vous avez toujours fait preuve dans vos contacts avec les pouvoirs publics.

Elle souhaite distinguer, enfin, l'inlassable engagement dont vous avez témoigné ces dernières années. Dans une société souvent décriée pour son égoïsme, votre investissement pour les autres mérite d'être cité en exemple.

### Murielle NOËL,

au nom du Président de la République nous vous faisons chevalier dans l'Ordre national du mérite.



# Les agents morts pendant l'année 2011

Le 16 février 2012, à 11 h 00, dans la cour des Invalides à PARIS, s'est déroulée la cérémonie nationale d'hommage aux personnels de la gendarmerie morts dans l'accomplissement de leur devoir en 2011 et en ce début d'année 2012.



La cérémonie était présidée par monsieur Claude GUÉANT, ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'Immigration, en présence du général d'armée Jacques MIGNAUX, directeur général de la gendarmerie nationale, et du préfet Frédéric PECHENARD, directeur général de la police nationale.

Auparavant, à 10h30, le directeur général et le général de corps d'armée (2S) Christian BRA-CHET, président du comité de coordination d'associations de gendarmerie, ont procédé à un dépôt de gerbe près de la plaque gendarmerie nationale aux Invalides, en présence du général d'armée Marc WATIN-AUGOUARD, inspecteur général des armées-gendarmerie,

du général de corps d'armée Laurent MULLER, major-général de la gendarmerie nationale, du général de corps d'armée Philippe MAR-VILLET, chef de l'inspection générale de la gendarmerie nationale, du général de corps d'armée Denis FAVIER, commandant la région de gendarmerie d'Ile-de-France, commandant la gendarmerie pour la zone de sécurité et de défense de Paris, et des présidents des associations du comité de coordination (Trèfle, FNRG, SNAAG, CFARPG, AAMFG et Anorgend) ainsi que du président de l'UNPRG.

Dans le même temps, une cérémonie se déroulait au Monument de la Loi, à VERSAILLES, présidée par le général de division François ESPINASSE, commandant en second la région de gendarmerie d'Île-de-France, commandant la gendarmerie pour la zone de sécurité et de défense de Paris, et par le préfet des Yvelines monsieur Michel JAU. Cette prise d'armes, par sa dimension et sa symbolique, a permis de renouer avec une longue tradition, qui met à l'honneur la gendarmerie nationale autour de ce monument chargé d'histoire.

La veille au soir, mercredi 15 février, en la cathédrale Saint-Louis des Invalides, un concert



de bienfaisance de l'orchestre de la garde républicaine, présidé par le directeur général, en présence de monsieur Gérard LARCHER, ancien ministre et sénateur des Yvelines, avait eu lieu au profit des familles de l'ensemble des personnels disparus. La prestation de très haute qualité de la garde républicaine a

permis de réunir la somme de 15 000 Euros qui sera reversée à la Fondation maison de la gendarmerie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la gendarmerie a déploré le décès de 10 de ses militaires :

- gendarme Frédéric FLA-MANT du peloton d'autoroute de Pannes, mort en service le 05 janvier 2011;
- gendarme Alex BELGAR-RIC, de la brigade territoriale d'Orsay, mort en service le 24 janvier 2101;
- maréchal des logis-chel Philippe LAURENT, de la brigade motorisée de Barle-Duc, mort en service le 07 février 2011;
- gendarme Jean KOHU-MOETINI, de la brigade territoriale autonome de Ran-

- giroa, mort en service le 03 mars 2011 ;
- capitaine Bernard PREUILH, de la compagnie de gendarmerie départementale de Condom, mort en service le 4 août 2011;
- adjudant Khaled BENTA-BET, de la brigade nautique de Martigues, mort en service le 1er septembre 2011;
- adjudant Didier LAPLAZA, du peloton de gendarmerie de haute-montagne d'Oloron-Sainte-Marie, mort en service le 6 septembre 2011;

- garde Denis PUAUD, de l'escadron motocycliste de la garde républicaine, mort en service le 30 septembre 2011 ;
- adjudant-chef Ludovic RICHARD, de la brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires de l'Orne, mort en service le 12 janvier 2012;
- adjudant-chef Stéphane MARTIN, de la brigade territoriale de proximité de Lurysur-Arnon, mort en service le 22 janvier 2012.

A l'issue de la cérémonie, le minist<mark>re de l'Intérieur et le d</mark>irecteur général se sont entretenus avec les familles de ces militaires.



### Les agents morts pendant l'année 2011 (fin)

La veille au soir, en la cathédrale Saint-Louis des Invalides, un concert de bienfaisance de l'orchestre de la garde républicaine, présidé par le directeur général, en présence de Gérard Larcher, ancien président du Sénat, ancien ministre et sénateur-maire de Rambouillet (Yvelines), avait eu lieu au profit des familles de l'ensemble des personnels disparus. La soirée a permis de réunir 15.000 euros au profit de la Fondation Maison de la gendarmerie.

Dans toutes les régions de France et dans de nombreuses villes se sont donc déroulées ces cérémonies à, la mémoire des agents de la gendarmerie morts en service.



### Hommage Solennel



Le 16 Février de chaque année, c'est l'hommage solennel rendu aux personnels de la gendarmerie, victimes du devoir.

Le 16 février est la date qui a été retenue par le ministre de la défense pour rendre chaque année un hommage solennel aux personnels de la gendarmerie, victimes du devoir permettant d'honorer le souvenir des hommes et des femmes tombés en mission.

### Pourquoi?

La loi du 16 février 1791 marque, en effet, la véritable naissance de la gendarmerie telle qu'elle fonctionne aujourd'hui.

### Que dit cette loi?

Loi du 16 février 1791 relative à l'organisation de la gendarmerie nationale

L'année 1789 marque pour la France le début d'une période d'instabilité politique et de désordres intérieurs. Les institutions de l'Ancien Régime sont soit abolies, soit transformées. La maréchaussée ne fait pas exception à cette règle.

L'opinion de la population relevée dans les cahiers de doléances est très contrastée bien que de nombreux historiens ne citent que celui du tiers état d'Étampes qui présente la maréchaussée comme "le corps le plus utile à la nation". En effet, un tiers seulement des cahiers se montre favorable à son maintien en l'état. Un autre tiers demande sa suppression

ou l'abandon de certaines des prérogatives qui lui sont confiées, notamment le contrôle des attelages et les interventions lors des émeutes. Enfin, un dernier tiers ne la mentionne pas.

Pourtant, dès 1789, la maréchaussée se range du côté des révolutionnaires. Ses officiers et les commandants de brigade se rapprochent des autorités municipales chargées de maintenir l'ordre dans les campagnes françaises. Son organisation est légèrement modifiée pour répondre aux innovations apportées dans le découpage administratif de la France et ses effectifs sont augmentés.

L'année suivante, la maréchaussée subit une évolution, qui va peu à peu la faire disparaître au profit de la Gendarmerie nationale. Au début de la période révolutionnaire, les missions confiées à la maréchaussée sont progressivement modifiées. Ainsi, le 7 mars 1790, la justice prévôtale, qui lui permettait, non seulement d'arrêter, mais aussi de juger l'auteur d'une infraction, est supprimée. Il faut, cependant, attendre le 16 février 1791 pour qu'une nouvelle loi la concernant soit promulguée. Le lé-



### Hommage Solennel (suite)

gislateur y reprend en partie les idées exposées par Jacques Guibert dans son Traité de la force publique publié en 1790. La loi porte organisation et création d'une nouvelle institution, héritière de l'ancienne maréchaussée : la Gendarmerie nationale. Cette filiation est affirmée, non seulement dans l'uniforme - symbole visible auprès des populations, qui demeure quasiment identique à celui de la maréchaussée - mais également dans l'article 1er du titre ler de la loi qui prévoit que "la maréchaussée portera désormais le nom de Gendarmerie nationale". L'emploi du terme de gendarmerie s'explique par le rattachement symbolique de la maréchaussée à la Gendarmerie de France - prestigieuse unité de cavalerie lourde intégrée par Louis XIV dans la Maison militaire du roi

force militaire dont la mission principale est d'assurer la paix et la sécurité publiques.

Force armée, la gendarmerie participe à l'exécution de la politique générale de la défense, sur le territoire national comme sur les théâtres d'opérations extérieures.

Dans l'exécution de ses missions de police, elle est une force publique, investie d'un pouvoir de contrainte, mais aussi un service de proximité attentif aux sollicitations de nos concitoyens. Cette dualité de mission fait de la gendarmerie nationale une "troisième force", en mesure d'intervenir dans un spectre très large de situations, allant de la sécurité publique et de la police judiciaire au maintien de l'ordre dans les

contextes les plus dégradés, voire à la participation aux conflits armés.

L'année suivante, la maré chaussée subit une évolution, qui va peu à peu la faire disparaître au profit de la Gendarmerie nationale.

et supprimée en 1788 - mais également par le service effectué par une grande partie des officiers au sein de ce corps avant leur intégration dans la maréchaussée...

Sur légifrance la loi modifiée depuis le temps apparaît ainsi :

LOI n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale

Depuis sa création par la loi du 16 février 1791, la gendarmerie nationale se définit comme une Le caractère militaire du statut des officiers et sous-officiers de gendarmerie, associé à l'obligation d'occuper un logement concédé par nécessité absolue de servi-

ce, permet de disposer d'un service à la fois polyvalent et réactif, disponible et adapté aux besoins de la population. En outre, le statut militaire autorise une forte déconcentration des unités qui aboutit à une véritable couverture territoriale puisque la zone de compétence de la gendarmerie s'étend sur 95 % du territoire national, en métropole comme outre-mer.

Il permet ainsi à la gendarmerie d'intervenir en tout lieu et participe à l'égalité d'accès des citoyens au service public de la sécurité.

### Hommage Solennel (fin)



Ces caractères essentiels de la gendarmerie, dont certains sont directement hérités de la Maréchaussée, continuent d'apporter quotidiennement la preuve de leur pertinence au service de la collectivité.

Toutefois, le contexte démographique, social et opérationnel dans lequel les forces de sécurité assurent leurs missions est en pleine mutation et appelle de nouvelles synergies.

Cette situation a amené le Gouvernement, dès 2002, à placer directement sous la responsabilité du ministre de l'intérieur l'emploi de la gendarmerie pour ses missions de sécurité intérieure.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi organique sur les lois de finances, en instituant un lien étroit entre les politiques publiques et les moyens qui leur sont affectés, a mis en évidence la nécessité de rechercher une plus grande cohérence dans la définition et l'emploi des moyens consacrés à la mission de sécurité intérieure.

Ainsi, il est désormais indispensable que l'organisation et les moyens budgétaires des deux forces de sécurité relèvent du même ministère.

Au plan budgétaire, la prochaine loi de finances consacrera le transfert du programme "gendarmerie" au ministère de l'intérieur, la mission "sécurité" devenant ainsi une mission ministérielle.

Le rattachement organique et opérationnel de la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur a donc pour objectif de placer les deux forces de sécurité intérieure sous l'autorité du même ministre, afin de parvenir à une plus grande synergie et une meilleure complémentarité des actions au profit de la sécurité intérieure.

Dans ce cadre, afin de mieux traduire la réalité des responsabilités et des missions de la gendarmerie, qu'elle exerce de manière permanente sous l'autorité du ministre de l'intérieur, il convient de mettre fin au principe de réquisition systématique de la gendarmerie pour les missions de défense et de sécurité civiles, au premier rang desquelles figure le maintien de l'ordre. Cette évolution, tout en respectant le principe de subordination de l'autorité militaire à l'autorité civile, permettra une harmonisation des règles d'engagement des deux forces.

Cette réforme est historique : le précédent texte législatif traitant de la gendarmerie nationale était la loi du 28 germinal An VI, abrogée lors de l'entrée en vigueur du code de la défense. Au tournant du XXème siècle, le décret du 20 mai 1903 était venu, quant à lui, actualiser l'organisation de la gendarmerie et préciser les modalités de son service.

Cette réforme est essentielle : elle pérennise le modèle de pluralisme policier "à la française" auquel notre Nation est attachée. Elle doit être conduite avec la préoccupation de ne pas rompre les équilibres qui permettent à la gendarmerie de remplir la fonction particulière qui lui est assignée au profit de la collectivité nationale.

Tel est l'objet de la présente loi.



### Gendarmerie Nationale Française

En France, la gendarmerie nationale est une force armée chargée des missions de police et placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Défense. Le numéro d'appel d'urgence de la gendarmerie est le 17 ou le 112.

Les gendarmes sont habituellement chargés de la sécurité dans les zones rurales, les zones périurbaines, alors que la police nationale est chargée des zones urbaines. Les deux forces ont ainsi chacune une zone de responsabilité propre, dites ZGN pour la gendarmerie nationale, ou ZPN pour la police nationale. La ZGN représente environ 50 % de la population française et 95 % du territoire national.

La gendarmerie assure des missions diverses qui font sa spécificité :

- des missions judiciaires : constatation des infractions, recherche et interpellation des auteurs d'infractions à la loi pénale, enquêtes judiciaires.
- des missions administratives : sécurité publique, maintien de l'ordre, assistance et secours, circulation routière,
- des missions militaires : police militaire, prévôté et opérations extérieures.

En 2009 (comme vue plus haut), la gendarmerie a été rattachée pour emploi au ministère de l'Intérieur. Dès le 1er janvier, elle a été budgétairement intégrée à ce ministère. La loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale consacre, outre l'exercice de l'ensemble de ses missions, le statut militaire de la gendarmerie, en la qualifiant de "force armée", tout en consacrant le passage de la gendarmerie sous l'autorité budgétaire et opérationnelle du ministère de l'Intérieur.

La gendarmerie nationale fait partie, aux côtés de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air et de la Marine nationale et des services de soutien interarmées, des forces armées françaises.

Par ailleurs, le ministère de la Défense demeure compétent au titre de la tutelle statutaire, les gendarmes étant sous statut militaire, notamment en ce qui concerne la formation initiale, la gestion des ressources humaines, la discipline, les gendarmeries spécialisées, le département gendarmerie du service historique de la défense et la gestion des opérations extérieures (Opex dans le jargon militaire).

# HOMMAGES Les gendarmes morts pendant l'année 2011



### Auch. Gendarmes morts en service : un Gersois honoré

Le préfet Étienne Guépratte et le colonel Benoît Gautier ont présidé la cérémonie d'hommage aux militaires de la gendarmerie morts en service, victimes du devoir, hier matin à la préfecture. L'occasion de saluer une nouvelle fois la mémoire du capitaine Bernard Preuilh, décédé cet été. L'adjoint du commandant de la compagnie de



un Gersois honoré

Condom est encore dans toutes les mémoires. Ses collègues au garde à vous ont eu un pincement au cœur à l'appel de son nom. Le maire d'Auch et Alain Sorbadère (au nom de Philippe Martin) ont déposé une gerbe à la suite du colonel et de Michel Sauton, le président des retraités de la gendarmerie.

Photo DDM, Nedir Debbiche



Photo DDM, D. Pouydebat.

### Caserne Courrège

Émouvante cérémonie, hier matin, à la caserne Courrège où les gendarmes de la région Midi-Pyrénées, sous le commandement du général Tavel, ont rendu hommage aux militaires morts en service durant l'année 2011. Depuis 1993, ce jour du 16 février, est retenu pour rendre un hommage solennel aux gendarmes victimes du devoir.

Huit gendarmes ont perdu la vie au cours de l'année écoulée et dans l'exercice de leur mission.

En Midi-Pyrénées, le capitaine Bernard Preuilh, de la compagnie de gendarmerie de Condom (Gers) est mort en service le 4 août 2011. Il avait également servi au sein de la compagnie du Mirail, à Toulouse, où son implication avait été très remarquée. En janvier 2012, deux autres gendarmes ont également perdu la vie en accomplissant leur devoir, dans l'Orne et dans le Cher.



Bourg-en-Bresse Cérémonie d'hommage aux gendarmes morts en service

Le 16 février 2012, à la caserne Chateaubriand à Bourgen-Bresse, a eu lieu une cérémonie d'hommage aux gendarmes morts en service.

Philippe Galli, préfet de l'Ain et le colonel Frédéric Aubanel



Quartier Deflandre, siège de la région de gendarmerie de Bourgogne, à Dijon Cérémonie d'hommage aux gendarmes morts en service



Dix gendarmes ont été tués en service en 2011. Photo LBP

Emouvante cérémonie hier, au quartier Deflandre, siège de la région de gendarmerie de Bourgogne, à Dijon: en présence du préfet de région, des autorités militaires, des représentants de la magistrature, de la police, des élus de tous bords, des associations amies de la gendarmerie, et avec la participation d'une importante délégation de porte-drapeaux, les gendarmes rendaient hommage aux leurs morts en service en 2011.

Dix gendarmes sont tombés victimes du devoir l'an dernier en France, et deux sont morts en service depuis le début de l'année. Le préfet Pascal Mailhos a lu avant les dépôts de gerbes le message du ministre de l'Intérieur : « Dans une société à la recherche de repères, le gendarme constitue une référence solide (...) Je vous demande de continuer à faire vivre les valeurs défendues par vos camarades jusqu'au bout de leur engagement. »



### **Vannes**



Un hommage a été rendu, hier matin, à la caserne du Groupement de gendarmerie du Morbihan, aux huit gendarmes décédés en 2011 sur le territoire national.

Le préfet du Morbihan, Jean-François Savy, a lu le discours du ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, avant de déposer avec le colonel Sylvain Laniel, commandant des 710 gendarmes du Morbihan, une gerbe au pied de la plaque rendant hommage aux gendarmes martyrs de la résistance dans le département.

La cérémonie s'est déroulée en présence de deux pelotons de l'école des officiers de la gendarmerie nationale, basés à Melun (77) et actuellement en stage à Coëtquidan. (Photo Mathieu Pélicart)

### Caserne Bongeot de Guéret

Jeudi matin, les autorités civiles et militaires étaient réunies à la caserne Bongeot de Guéret pour rendre hommage aux gendarmes victimes du devoir.







### Un hommage aux morts en service à Colmar



Des gerbes ont été déposées à la mémoire des gendarmes morts en service. Photo Jean-François Frey

Comme dans le reste de la France, le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin a célébré les morts en service lors d'une cérémonie hier matin, à Colmar.

Après une revue des troupes par le colonel Pascal Hurtault, patron des gendarmes haut-rhinois, le préfet Alain Perret a lu le message du ministre de l'Intérieur Claude Guéant. Le major Jean Schilling, commandant du Psig de Colmar, a énuméré les dix gendarmes morts en service en 2011 et début 2012. Dans le département, aucun gendarme n'est mort en service, mais 26 ont été blessés.

Avant les retrouvailles autour du verre de l'amitié, deux gerbes ont été déposées au pied du monument de la caserne : la première par des représentants de l'Union nationale du personnel en retraite de la gendarmerie et de la Société nationale des anciens et des amis de la gendarmerie, la seconde par le préfet et le commandant du groupement.

### Lons-le-Saunier

Les gendarmes du Jura étaient réunis, hier matin, pour rendre un hommage à leurs collègues décédés en service. Huit ont perdu la vie en France en 2011 dans l'accomplissement de leur mission, et déjà deux depuis janvier. Un message du ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, a été lu en hommage aux militaires. La date du 16 février est le jour anniversaire de la promulgation de la loi de 1791, portant création de la gendarmerie nationale.



Photo Renaud Lambolez



### Blois - Hommage aux dix gendarmes morts en service

La traditionnelle cérémonie en hommage aux morts de la gendarmerie s'est déroulée jeudi matin, à l'escadron de gendarmerie mobile de Blois. Les personnalités civiles et militaires du département étaient accueillies par le colonel Jean-François Valynseele, commandant le groupement de Loir-et-Cher.

Toutes les unités du département étaient représentées et ont été saluées par le préfet Nicolas Basselier. Ce dernier donnait lecture du message de Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, rappelant que la journée du 16 février rassemble



Dépôt de gerbes en hommage aux gendarmes morts dans l'accomplissement de leur devoir.

les gendarmes à travers tout le pays pour un hommage à ceux qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur devoir. En 2011, huit gendarmes sont décédés dans ces circonstances, et deux en ce début d'année. Le colonel Valynseele, le préfet Basselier, ainsi que Guy Desprès, représentant la Fédération nationale des retraités de la gendarmerie et Pierrot Gourgues, de l'Union nationale du personnel retraité de la gendarmerie, déposaient une gerbe au pied du drapeau.

### Foix en Ariège



Foix. Hommage aux gendarmes disparus en service

Les gendarmes de Foix se sont réunis jeudi à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux gendarmes tués en service. Le préfet d'Ariège Salvador Perez a lu le discours de Claude Guéant, adressant, à travers les mots du ministre de l'Intérieur, ses pensées aux familles et aux proches des gendarmes disparus cette dernière année. Il a rappelé les difficultés du métier, qui exige de concilier « efficacité et humanité ». Le discours a fait suite au traditionnel dépôt de gerbes.



### Saint Denis de la Réunion



A Saint-Denis ce matin, les gendarmes de la caserne Vérines ont rendu hommage à leurs collègues décédés en service. Ont assisté à cette cérémonie les représentants de l'Etat et la Présidente du Conseil Général Nassimah Dindar. Cette commémoration s'est déroulée dans le cadre de l'anniversaire de la création de la gendarmerie nationale.



La cérémonie s'est déroulée en présence des autorités civiles et militaires © Antoine Garnier Réunion 1<sup>3</sup>10 2012

Une commémoration s'est déroulée ce matin en mémoire des gendarmes morts dans l'exercice de leur fonction.

Une commémoration a eu lieu en mémoire des gendarmes morts en mission © Antoine Garnier Réunion 1ère 2012 Ce matin le préfet Michel Lalande a rendu hommage aux gendarmes morts en service, lors d'une cérémonie organisée à la caserne Vérines, à Saint-Denis. En 2011, 8 gendarmes sont décédés dans l'exercice de leur mission.

Et déjà deux militaires sont tombés depuis le début de l'année. De nombreux représentants des autorités et des collectivités locales ont également participé à cette cérémonie. Parmi eux étaient présents Nassimah Dindar, la Président du Département et Dominique Fournel, 11ème vice-Président à la Région.





### Rennes

La place d'armes de la caserne Clemenceau, à Rennes, était, ce jeudi, le cadre d'un hommage rendu aux gendarmes décédés en service, l'an dernier et au début de cette année. Dix, au total, en France, et 338 blessés chez les 6 300 gendarmes bretons et gendarmes mobiles de l'Ouest.

Le général Alain Giorgis, patron des gendarmes bretons, a fait écho aux propos de son ministre dont le texte a été communiqué par le préfet de région, Michel Cadot. Un texte qui souligne l'exemplarité de l'engagement de ces hommes et de ces femmes.

«Je sais que chaque militaire de la gendarmerie connaît et accepte les risques qui entourent son activité lorsqu'il fait le choix d'endosser l'uniforme : il sait, au fond de lui, que son existence peut basculer à tout moment », écrit le ministre de la Défense.

Autant reconnaître que ces mots ont pris tout leur poids en présence d'un important détachement de jeunes élèves officiers de l'école de formation des officiers de la gendarmerie nationale en stage, actuellement, aux écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan.



En Lozère

Jeudi 16 février 2012, le Préfet Ph. VIGNES et le Llt-Cl RENARD ont présidé la cérémonie en l'hommage national aux militaires de la gendarmerie victimes du devoir en 2011.





### Grenoble

Hier après-midi, sur la place d'armes de la caserne de gendarmerie Offner à Grenoble, les gendarmes du département ont rendu hommage à leurs collègues ...

### Carcassonne

Huit gendarmes en 2011, et deux autres depuis le début de l'année. Jeudi, les gendarmes audois ont rendu hommage à leurs collègues morts en mission lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans la cour de la caserne du groupement de gendarmerie de l'Aude.

Présents à cette célébration, une délégation d'anciens combattants, le lieutenant-colonel Philippe Guisset et le secrétaire général de la préfecture, Olivier Delcayrou, ont salué la mémoire de leurs collègues tombés "dans l'accomplissement de leur devoir de militaire". "La gendarmerie représente une certaine idée du service publique", a rappelé le représentant de l'Etat, lisant à l'assistance une lettre du ministre de l'Intérieur, Claude Guéant.

Parmi les gendarmes morts en service, on ne comptait aucun Audois.



Un dépôt de gerbes a eu lieu à la caserne. © Photo Ch. Barreau



### Castelnau le Lez



A date fixe chaque année, le 16 février, dans toutes les casernes de l'hexagone, les militaires de la gendarmerie nationale se réunissent pour un hommage solennel à la mémoire de leurs collègues tués dans l'année écoulée dans l'accomplissement de leur devoir.

Dans la cour de la gendarmerie de Castelnau le Lez, un carré s'est formé avec une vingtaine de portedrapeaux des unités d'anciens combattants, le piquet

d'honneur et la compagnie de gendarmes, les officiels autour du préfet, élus et représentants des instances locales, départementales et régionales, carré fermé par un imposant groupe d'invités.

Procédant à la lecture du message du ministre de l'intérieur, le préfet a « présenté l'hommage solennel de la nation à la mémoire des huit gendarmes qui avec courage et professionnalisme ont poussé le sens du devoir jusqu'au sacrifice ultime, saluant l'héroïsme discret de ces militaires qui agissent avec efficacité et humanité en sachant que leur existence peut basculer à tout moment ».

Un dépôt de gerbes a suivi l'appel des morts rappelant les noms, grades et affectation des huit gendarmes décédés en service dans l'année écoulée. La sonnerie aux morts et l'observation d'une longue minute de silence ont clôturé cette cérémonie du souvenir.



AU TOGO : Cérémonie en hommage aux morts de la gendarmerie nationale le 16 février 2012

### **Beauvais**



Sous l'autorité du premier conseiller, représentant l'ambassadeur en mission dans le pays, s'est tenue la cérémonie d'hommage aux gendarmes français morts en service en 2011.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de tous les personnels du service de sécurité intérieure, des gendarmes du poste de contrôle et de sécurité de l'ambassade et de divers personnels civils ou militaires. La gendarmerie togolaise, qui avait mis à disposition deux musiciens, était représentée par un officier de la direction générale.









Hier après-midi, sur la place d'armes de la caserne de gendarmerie Offner à Grenoble, les gendarmes du département ont rendu hommage à leurs collègues ...

Versailles : Cérémonie en hommage aux personnels de la Gendarmerie victimes du devoir (suite)

Le 16 février 2012, sous la présidence de Michel Jau, préfet des Yvelines et du général de division François Espinasse, commandant en second la région de gendarmerie d'Ile-de-France, commandant la gendarmerie pour la zone de sécurité et de défense de Paris, une cérémonie en hommage aux personnels de la gendarmerie victimes du devoir a eu lieu place de la Loi à Versailles.







Crédit photos : (Publiées avec l'aimable autorisation du Bureau de la Communication Interministérielle et des Relations Publiques). Michel JAU a lu un message du ministre de l'intérieur, absent car il présidait dans le même temps la cérémonie aux Invalides en hommage aux personnels de la gendarmerie morts dans l'accomplissement de leur devoir en 2011.

Message de Claude GUEANT, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration. Hommage aux morts de la gendarmerie

16 février 2012

La journée du 16 février nous rassemble à travers tout le pays pour rendre un hommage



### Versailles : Cérémonie en hommage aux personnels de la Gendarmerie victimes du devoir (suite)

solennel aux 8 gendarmes qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur devoir en 2011.

J'y associe naturellement le souvenir des deux militaires de la Gendarmerie décédés depuis le début de cette année 2012.

Je réaffirme avec force mon soutien et ma sympathie à leurs familles et à leurs proches.

A cette occasion, j'ai également une pensée pour toutes celles et tous ceux qui ont été blessés dans le cadre de l'exercice de leur mission de sécurité publique. Je leur adresse tous mes vœux de prompt rétablissement.

Que ce soit en métropole, outre-mer ou dans les opérations extérieures, vous vous impliquez avec courage et générosité dans vos missions au service de la France et de la sécurité des Français. Cet engagement humble et constant force le respect de tous car il traduit un héroïsme discret, celui du quotidien.

Je sais que chaque militaire de la gendarmerie

tonnait et accepte les risques qui entourent son activité lorsqu'il fait le choix d'endosser l'uniforme : il sait au fond de lui que son existence peut basculer à tout moment. En toute connaissance de cause, il brave le danger, car il place sa mission de protection de nos concitoyens avant toute autre considération.

Dans une société à la recherche de repères, le Gendarme constitue une référence solide.

Porteur d'une identité forte des valeurs militaires, il fait vivre une certaine idée du service public à travers un modèle de sécurité de proximité qui agit au profit des Français en conciliant efficacité et humanité.

En ce jour où, partout en France, un hommage solennel est rendu au dévouement des militaires disparus dans l'accomplissement de leur devoir, je vous demande de continuer à faire vivre les valeurs qu'ont défendues vos camarades jusqu'au bout de leur engagement.

Il s'agit sans conteste du plus bel hommage que vous puissiez leur rendre.

**Indre Et Loire** 

Les effectifs du groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire et de l'escadron départemental de gendarmerie mobile de Joué-lès-Tours étaient réunis, hier matin, à la caserne Dutertre de Joué-lès-Tours, pour la cérémonie d'hommage aux morts. Huit gendarmes ont péri en service en 2011 et deux sont déjà décédés depuis le début de l'année. A l'occasion de cette cérémonie, organisée dans tous les groupements de gendarmerie de France, il a été donné lecture du message de Claude Guéant, ministre de l'Intérieur. Il a salué « l'héroïsme discret » qui caractérise les gendarmes.





### **Nouvelle Caledonie**

Une cérémonie à la mémoire des militaires de la gendarmerie nationale tués dans l'accomplissement de leur mission s'est déroulée ce jeudi en milieu de matinée dans la cour d'honneur de l'escadron de la gendarmerie mobile à Mont-Saint-Aignan, près de Rouen (Seine-Maritime). L'occasion pour le préfet de région et de Seine-Maritime, Rémi Caron, de lire un message du ministre de l'Intérieur, Claude



La cérémonie a débuté à 10 h 30 par l'honneur aux drapeaux

Guéant, rendant un hommage appuyé à tous les gendarmes qui exercent leur métier dans des conditions parfois difficiles. De nombreuses personnalités civiles et militaires ont assisté à cette cérémonie. Auparavant, à 10 h 30, le colonel Denys Morée, commandant la région de gendarmerie de Haute-Normandie ; le colonel Jacques Plays, commandant le groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime et le lieutenant-colonel Jérôme Delcambre, patron de la gendarmerie mobile, avaient rendu l'honneur aux drapeaux.

### Les Ardennes

Le 16 février, les honneurs ont été rendus à la gendarmerie des Ardennes à 8 militaires décédés en France au service de leurs co-citoyens, l'occasion de rappeler toutes l'abnégation et le dévouement d'une profession et de saluer également les réservistes de la gendarmerie au nombre de 250 dans les Ardennes, le colonel Nicolas Blériot, commandant le groupement.



### **Nouvelle Caledonie**



Ce matin à la caserne Meunier, un hommage solennel a été rendu aux huit gendarmes décédés, victimes de leur devoir en 2011, ainsi qu'aux deux gendarmes décédés depuis le début de l'année 2012. Le Haut-commissaire a lu le message d'hommage aux morts de la gendarmerie que le ministre de l'intérieur, Claude Guéant, a adressé aux familles des défunts, à leurs proches et à tous les militaires de la gendarmerie.



### Les gendarmes morts pendant l'année 2011 <sub>(suite)</sub>

### La Martinique



Chaque année, une cérémonie nationale dans tous les départements de France célèbre la mémoire de ceux qui ont perdu la vie en service.

Comme partout en France, à la caserne de Redoute, les gendarmes de la Martinique ont rendu hommage à leurs morts en ce 16 février. Au cours de la cérémonie, après la montée des couleurs, Antoine Poussier, le directeur de cabinet du préfet de la Martinique, a lu le message de Claude Guéant, à la centaine de gendarmes présents en rangs serrés.

Le ministre de l'intérieur a salué un «engagement humble et constant» et indiqué que « dans une société à la recherche de ses repères, le gendarme constitue une référence solide ». En 201, huit militaires sont morts dans l'exercice de leur profession et déjà deux en 2012.

Dans l'île, heureusement, aucun mort n'est à déplorer l'an passé mais un gendarme a été gravement blessé durant le Tour des Yoles. Il a reçu depuis la médaille du courage et du dévouement. En 2010, un gendarme du groupement de peloton d'intervention avait, lui, reçu une balle dans la jambe. « Mais les gendarmes sont régulièrement bousculés, mordus, griffés et ont de nombreuses entorses aux doigts. C'est notre lot quotidien », rappelle le commandant en second de la gendarmerie, le colonel Rodolphe Charlot.

### Cérémonie d'hommage aux morts de la gendarmerie nationale

La cérémonie d'hommage aux morts de la gendarmerie nationale s'est déroulée le 16 février à la caserne Général Vessereau, en présence de Daniel Matalon, préfet de la Nièvre et de Serge Javon, colonel commandant du groupement de gendarmerie de la Nièvre.

Le 16 février est le jour traditionnellement retenu dans la gendarmerie pour honorer le souvenir des hommes et des femmes tombés en mission. La loi du 16 février 1791 marque, en effet, la véritable naissance de la gendarmerie telle qu'elle fonctionne aujourd'hui.





### Cérémonie d'hommage aux morts de la Gendarmerie nationale à l'EOGN

La cérémonie annuelle d'hommage aux morts de la gendarmerie nationale s'est déroulée à l'EOGN le jeudi 16 février 2012, sous la présidence de monsieur Pierre MONZANI, Préfet de Seine-et-Marne et en présence du général de division Jean-Yves SAFFRAY, commandant l'École des officiers de la gendarmerie nationale.

En 1993, le ministre de la Défense a décidé d'instaurer une journée nationale d'hommage aux militaires de la gendarmerie décédés dans l'accomplissement de leur devoir.

La date du 16 février, jour anniversaire de la date de promulgation de la loi de 1791 portant création de la gendarmerie nationale a été choisie. Ce témoignage est l'expression, pour chacun des membres de l'institution, de la reconnaissance et du respect que méritent les militaires de la gendarmerie nationale qui ont donné leur vie.

La cérémonie annuelle d'hommage aux morts de la gendarmerie nationale s'est déroulée à l'EOGN le jeudi 16 février 2012, sous la présidence de monsieur Pierre MONZANI, Préfet de Seine-et-Marne et en présence du général de division Jean-Yves SAFFRAY, commandant l'École des officiers de la gendarmerie nationale.

En 1993, le ministre de la Défense a décidé d'instaurer une journée nationale d'hommage aux militaires de la gendarmerie décédés dans l'accomplissement de leur devoir.

La date du 16 février, jour anniversaire de la date de promulgation de la loi de 1791 portant création de la gendarmerie nationale a été choisie. Ce témoignage est l'expression, pour chacun des membres de l'institution, de la reconnaissance et du respect que méritent les militaires de la gendarmerie nationale qui ont donné leur vie pour la France.

Cette cérémonie qui se déroule sur tout le territoire national est l'occasion pour tous les gendarmes de s'unir par le cœur et la pensée à leurs familles.

Ce 16 février 2011, après la lecture du message de monsieur GUEANT, ministre de l'intérieur, de l'outremer, des collectivités territoriales et de l'immigration par monsieur Pierre MONZANI, les identités des huit militaires de l'armes décédés en 2011, auxquels ont été associés ceux des deux décédés en ce début d'année ont été citées dans un silence empreint de respect et de recueillement.

A l'issue, monsieur le Préfet et le commandant de l'EOGN ont déposé une gerbe devant la stèle de l'Ecole.

Cette prise d'armes rassemblait de nombreux élus et hautes autorités civiles, administratives, judiciaires et militaires du département, ainsi que les représentants des grandes formations de gendarmerie : le colonel Philippe REMANJON, commandant l'Ecole de gendarmerie de Fontainebleau, le colonel Francis FORMELL, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne et le colonel Jean-François VOILLOT, commandant le groupement II/1 de gendarmerie mobile de MELUN.

Les honneurs ont été rendus par un peloton d'élèves officiers du corps technique et administratif, par un peloton du groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne, par un peloton de l'escadron de gendarmerie mobile Il/1 et par un de gendarmes adjoints volontaires de l'EOGN, l'ensemble sous les ordres du colonel Christophe BOYER, directeur de l'enseignement.

Ce dispositif était complété par un détachement de motocyclistes de l'Ecole de gendarmerie de Fontainebleau et de l'escadron départemental de sécurité routière.

Les 211 officiers de gendarmerie issus du rang, actuellement en formation, ainsi que l'ensemble des personnels civils et militaires de l'École des officiers de la gendarmerie nationale se sont joints à cet hommage solennel.



### Le Puy-en-Velay



La cérémonie d'hommage aux morts de la Gendarmerie avait lieu ce jeudi 16 février 2012 à la caserne Romeuf du Puy-en-Velay.

De nombreuses personnalités du département avaient fait le déplacement pour rendre hommage aux gendarmes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'année 2011.

On a ainsi pu remarquer la présence du Préfet de Haute-Loire Denis Conus, du Procureur de la République René Pagis, du Président du Conseil Général Gérard Roche ou encore du député Jean Proriol, sans compter, bien évidemment, le lieutenant-colonel Mabrier et le commandant Nespoulos. Les anciens combattants étaient aussi de la partie.

Cette cérémonie annuelle a permis de rendre hommage sous les drapeaux aux dix gendarmes français morts au devoir, dans l'optique de "continuer à faire vivre les valeurs qu'ont défendu vos camarades", a déclaré le Préfet de Haute-Loire, reprenant le discours du ministre de l'intérieur Claude Guéant.

Un dépôt de gerbe a été effectué en mémoire des gendarmes décédés et une Marseillaise teintée d'émotions a clos la cérémonie.

Recrutement de conjoints de policiers ou gendarmes décédés étendu aux pacsés

Les conjoints pacsés de policiers ou gendarmes tués en service pourront désormais, au même titre que les mariés, être recrutés sans concours dans la fonction publique, selon un décret publié mardi au Journal officiel.

Depuis 1995, la loi "donnait aux conjoints des fonctionnaires de la police nationale tués en service la possibilité d'être accueillis sans concours dans la fonction publique", rappelle le texte.

"La loi du 14 mars 2011 (...) offre également cette possibilité aux conjoints de gendarmes et assimile au conjoint le partenaire lié par un pacte civil de solidarité" (Pacs), ajoute le décret, qui tire les conséquences de cette extension et en précise les conditions.

L'AAMFG apporte son experience à tous ses membres. Vous avez besoin d'aide pour faire face à une situation d'urgence, d'un renseignement, un problème qui touche votre famille (membre ou non), vous pouvez nous contacter directement. Pour contacter un membre du bureau national, du conseil d'administration ou une de nos antennes:

### **Mme Murielle NOEL**

20, Auguste Faure 23210 Bénévent-L'Abbaye Tél. 05 55 62 69 01 06 30 78 96 68

muriellenoel@aamfg.fr

### Mme GOESLIER-CHALLES

70, rue des Capucins 41200 Romorantin-Lanthenay Tél. 02 54 76 19 62 06 45 60 94 38 fabiennechalles@aamfg.fr

### Mme Christine ROBIN

155, Chemin de Baylot 33240 Saint-André-de-Cubzac Tél. 05 57 43 00 55 06 89 02 35 71 christinerobin@aamfa.fr

### Mme Lydie LONGELIN

1, rue des Sorbiers 31850 Montrabé Tél. 06 30 78 84 31 lydielongelin@aamfg.fr

### Annie BARBASTE

Le Saoulou Route de Grazac 81800 Rabastens Tél. 06 89 06 91 90 anniebarbaste@aamfg.fr

### Nathalie LEROUX

2, rue Edouard Blaise 10200 Bar-sur-Aube Tél. 09 53 26 99 03 06 89 06 15 69 nathalieleroux@aamfg.fr

### Virginie RODRIGUEZ

45, bd de l'Yser

35200 Rennes Tél. 06 89 02 45 98 virginierodriguez@aamfg.fr

### Siège social L'Association d'Aide aux **Membres et Familles** de la Gendarmerie

BP 09 23210 Benevent-L'abbaye 05.55.62.69.01 info@aamfg.fr

### Bureau Bretagne

**AAMFG 35200 RENNES** Tél. 06.89.02.45.98 virginierodriguez@aamfg.fr

### **Bureau Centre**

**AAMFG** - Caserne Bongeot-23000 Gueret

Tél. 05 55 51 51 33 aamfg@gendarmerie.interieur. gouv.fr

### Bureau Rhône-Alpes **AAMFG**

Pascale LAFARGUE Caserne RABY - H1111 292 Route de Genas 69500 Bron Tél. 06 89 02 73 46

pascalelafargue@aamfg.fr

### Bureau Midi-Pyréné

### **AAMFG**

Lydie LONGELIN Caserne Courrège 202, av. Jean Rieux 31500 Toulouse Tél. 06 30 78 84 31 lydielongelin@aamfg.fr

### **POURQUOI ADHÉRER?**



L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie ne cesse de mener l'essentiel de son activité pour faire progresser les conditions de vie des familles de gendarmes. Animée d'une parfaite volonté et respectueuse de l'éthique d'une institution prestigieuse, l'AAMFG n'entend pas s'immiscer dans la gestion des affaires.

Elle apporte un soutien à ses membres dans la gestion de dossiers parfois complexes et difficiles (sur le plan technique et/ou moral).

L'AAMFG s'engage également pour sensibiliser les autorités et l'opinion publique sur les problèmes rencontrés au quotidien. Enfin l'association par votre écoute, la veille menée par nos délégués et leur proximité représente une interface utile pour vous guider, vous orienter au fil des années passées aux

côtés d'un gendarme.

Si à ce jour, la naissance de l'association reste marquée du mouvement historique de 2000, si des combats ont d'ores et déjà été gagnés au profit de l'amélioration de la qualité de vie pour tous, ensemble nous seront toujours plus forts et représentatifs de toutes les familles de la Gendarmerie, et ce, sans distinction de catégories de statuts (GAV, sousofficier, ...).

C'est pourquoi nous vous invitons à souscrire ou renouveler votre adhésion annuelle et ainsi de bénéficier au mieux de notre soutien, afin d'être so*lidaire* des personnes dans les situations délicates que nous aidons chaque jour, pour contribuer au développement de notre action au service de la qualité de vie de la famille et lui donner sa juste valeur.

J'adhère à l'AAMFG pour l'année	
Nom et prénom :	
Adresse:	
Code postal et ville :	
Téléphone :	
Portable:	
E-mail:	
Cotisation annuelle :	15 € <sup>(1)</sup>
Don de soutien à l'association :	(2)
(montant libre et facultatif)	
Total du paiement * (=1 + 2) :	

Parrainage : .....

Je souhaiterai m'impliquer dans la vie de l'association et accepte des responsabilités départementales au sein de l'AAMFG (candidature soumise à acceptation après instruction de la candidature et détermination des missions possibles).

Merci d'expédier ce bulletin par courrier accompagné devotre paiement à l'adresse suivante :

> AAMFG – Service des Adhésions **BP 09** 23210 BENEVENT-L'ABBAYE

\*par chèque libellé à l'ordre de l'AAMFG

### AAMFG

ASSOCIATION D'AIDE AUX MEMBRES ET FAMILLE DE GENDARMES siège social : BP 9 - 23210 BENEVENT-L'ABBAYE

GENDARMERIE

Vous appréciez l'Écho du Képi? Vous souhaitez réagir à un article? Echanger, discuter, nous faire part de vos envies et besoins?

Alors connectez-vous sur www.aamfg.fr et cliquez sur [Devenir Membre].

Ensuite il vous suffi t de remplir le formulaire et vous disposerez de toutes les fonctionnalités du site.





TELECHARGEZ

### PÉTITION

• SE MOBILISER POUR LA SECURITE



ADHÉSION

### Bienvenue sur le site de l' AAMFG



AGIR ENSEMBLE POUR UN AVENIR MEILLEUR!

### 3 OBJECTIFS

CONTRIBUER ACTIVEMENT à assurer la défense des intérêts mutériels et moraux des famílies.

SOULAGER les families en détresse f

MOBILISER & SENSIBILISER le plus grand nombre de person nes à la cause de l'AAMFG

### 3 PRIORITES

avec la Direction permettant la remondé de dossier afin de traiter les problèmes rencontris par les gendames et leur famille.

ACCIONTURA le rôte de sentinelle sur les dossiers sensibles : logements, retraites ....

COLLECTER les sommes autorisans

### NOS RESSOURCES

LES COTISATIONS de nos adhérents permettent de financer en partie le budjet de

LA PARTICIPATION PUBLICITAIRE apportées par les commerçants, les artisans et les entreprises dans les supports que nous éditors Merci à eux 1

### L'ÉCHO DU KÉPI





www.aamfg.fr